

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 06 FEVRIER 2019

Date de convocation : 29 janvier 2019
Lieu de la séance : salle des fêtes à Damery

Président de séance : Christian BRUYEN

Nombre de conseillers en exercice : 73
Nombre de conseillers présents : 57
Nombre de votants : 65

58 (à partir délib.19-003)
67

Étaient présents les délégués suivants :

Mmes Muguette CURFS, Thérèse LEBRUN-DAVID, Cécile OESLICK, Maryse MINOT, Emmanuelle LÉTÉ, Maryline VUIBLET, Christine METEYER, Claudia COUSIN, Dominique VASSEUR-LEDRU, Marie-Line CHARPENTIER, Catherine FONTANESI, Marie-Louise TONON, Odile LEMAIRE, Christiane FOURNY et Sylvie GUENET-NANSOT.

MM. Jean-Marc GUILLEMONT, Maurice LOMBARD, David QUATREVAUX, Yannick GRANDHOMME suppléant remplaçant Marylise MARTIN, Laurent COUVREUR, Marcel GUIMET, José PIERLOT, Thierry MALVAUX, Gérard GUYARD, Roger MIGUEL, Edouard VAUTRIN, Sylvain BIZZOCCHI, Régis COUTANT, Jean-Claude GUERINEAU, Christian BRUYEN, Michel COURTEAUX, Didier TALON, Jean-Luc TARATUTA, Jean-Pierre URIEL, Xavier DUVAT, Freddy LECACHEUR, Yves BOBIN, Olivier MEUNIER, Bernard LISCH suppléant remplaçant Gabriel MOREAU, Didier DÉPIT, Yves RICHOUX, José MIGUEL, Olivier VEAUX, Patrick JAGER, Alain FRIQUOT, Daniel PHILIZOT, Henri GUINAND, Fabrice HUBERT, André VARLET, Frédéric POMMELET, Jackie BARROIS, Hervé GUEDRAT, Jean-Claude BUCQUET, Alain CAILLAT suppléant remplaçant Nathalie PROLA, Didier POUPINEL-DESCAMBRES, Patrick MARX, David COUTELAS et Jean LE FOLLEZOU.

Étaient représentés :

M. Jacky GRANDREMY donne pouvoir à M. Alain FRIQUOT
Mme Isabelle MICHELET donne pouvoir à M. Jean-Luc TARATUTA
Mme Francine PICAVET donne pouvoir à M. Christian BRUYEN
Mme Chantal RENAUD donne pouvoir à M. Didier TALON
M. Ludovic WELCHE donne pouvoir à M. Michel COURTEAUX
M. Gérard CALLOT donne pouvoir à M. Olivier VEAUX
Mme Céline MEUNIER donne pouvoir à M. Patrick JAGER
Mme Jeanine BARBAZANGES-JOBERT donne pouvoir à Mme Marie-Louise TONON
M. Alain CESARION donne pouvoir à Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Étaient excusés les titulaires suivants : Mmes Marylise MARTIN, Martine CHERÉ, Nathalie PROLA, Catherine BANDRY, MM. Pascal NAILLON et Gabriel MOREAU.

Étaient absents : MM. Pierre CHARLES, Sébastien PAYET et Jérôme GRIVOT.

Secrétaire de séance : Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Le quorum est atteint ; la séance débute à 18h30.

Le Président accueille les membres du Conseil et leur souhaite la bienvenue.

Il propose d'approuver le procès-verbal de la séance du 12 décembre 2018 et demande si certains ont des observations à présenter sur celui-ci.

Adopté à l'unanimité.

19-001. DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS D'EPERNAY - TERRES DE CHAMPAGNE.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont proclamés pour siéger au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Epernay - Terres de Champagne ;

- délégué titulaire :
- 6. M. Maurice LOMBARD
- délégué suppléant :
- 8. M. José MIGUEL

Adopté à l'unanimité.

19-002. DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU SYVALOM.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont proclamés pour siéger au sein du Syndicat de Valorisation des Ordures Ménagères de la Marne ;

- délégué titulaire,
3. M. Michel COURTEAUX
- délégué suppléant,
3. Mme Maryline VUIBLET

Adopté à l'unanimité.

Arrivée de Patrick JAGER

19-003. AMENAGEMENT - EXTENSION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES. AVENANT N°1 AU MARCHE GILBERT MOREL.

Rapporteur : Régis COUTANT

Dans le cadre de l'aménagement et l'extension des locaux administratifs de la communauté de communes, le Conseil accepte l'avenant n°1 au marché relatif au lot n°1 « Gros Œuvre » attribué à l'entreprise GILBERT MOREL pour un montant de 8 958,66 € HT, concernant la réalisation de fondations supplémentaires, la fourniture et pose de bordures, fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 74 958,66 € HT.

Adopté à l'unanimité.

19-004. AMENAGEMENT ET EXTENSION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES. AVENANT N°1 AU MARCHE LEFEBURE.

Rapporteur : Régis COUTANT

Dans le cadre de l'aménagement et l'extension des locaux administratifs de la communauté de communes, le Conseil accepte l'avenant n°1 au marché relatif au lot n°4 « Plâtrerie » attribué à l'entreprise LEFEBURE pour un montant de 2 784,00 € HT, concernant la nécessité de réaliser des travaux complémentaires avec la dépose et l'enlèvement de portes en verre, la fourniture et pose de garnitures aluminium sur 6 portes existantes et la fourniture et pose de 2 vélux et stores, fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 28 216,87 € HT.

Adopté à l'unanimité.

19-005. AMENAGEMENT ET EXTENSION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES. AVENANT N°1 AU MARCHE SEELEC.

Rapporteur : Régis COUTANT

Dans le cadre de l'aménagement et l'extension des locaux administratifs de la communauté de communes, le Conseil accepte l'avenant n°1 au marché relatif au lot n°7 « Électricité » attribué à l'entreprise SEELEC pour un montant de 1 719,00 € HT, concernant la nécessité de réaliser des travaux complémentaires avec la fourniture et pose de spots dans la salle de repos, la fourniture et la pose d'un panneau de brassage supplémentaire et la réalisation d'un bloc « prise poste de travail » dans le local reprographie, fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 22 265,70 € HT.

Adopté à l'unanimité.

19-006. ACQUISITION DE VEHICULES DE SERVICE. LANCEMENT DE CONSULTATION.

Rapporteur : Régis COUTANT

Pour les besoins des services, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, en vue de l'acquisition de 2 véhicules :

- 1 véhicule de type citadine, pour la MSAP
- 1 véhicule de type berline compacte pour le service technique

Adopté à l'unanimité.

19-007. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF. BUDGET GENERAL - 700.

Rapporteur : Régis COUTANT

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le **budget général – 700** pour un montant maximum de 362 900 € dans la limite des niveaux de vote suivants :

- pour le chapitre 21 « Immobilisations incorporelles » : 9 100 €
- pour le chapitre 45811705 « Damery - VRD rue P. Curie, rue du Pignon Vert et rue de la Tannerie » : 13 200 €

- pour le chapitre 45811706 « Fleury-la-Rivière - VRD rue Daniel Vauthier » : 1 200 €
- pour le chapitre 45811707 « Saint Martin d'Ablois - VRD avenue M. Destrez » : 500 €
- pour le chapitre 45811709 « Reuil - VRD rue du Bac » : 1 200 €
- pour le chapitre 45811710 « Boursault - VRD rue de l'Ascension » : 5 500 €
- pour le chapitre 4581180102 « Romery - VRD rue de l'Eglise » : 2 700 €
- pour le chapitre 4581180106 « Binson-Orquigny - VRD aux entrées du village » : 2 700 €
- pour le chapitre 1702 « Aménagement bureau CCPC à Dormans » : 40 000 €
- pour le chapitre 1705 « Damery - VRD rue P. Curie, rue du Pignon Vert et rue de la Tannerie » : 92 000 €
- pour le chapitre 1706 « Fleury-la-Rivière - VRD rue Daniel Vauthier » : 15 000 €
- pour le chapitre 1707 « Saint Martin d'Ablois - VRD avenue M. Destrez » : 23 000 €
- pour le chapitre 1708 « Venteuil - VRD rue des Hurelles » : 27 500 €
- pour le chapitre 1709 « Reuil - VRD rue du Bac » : 28 700 €
- pour le chapitre 1710 « Boursault - VRD rue de l'Ascension » : 23 200 €
- pour le chapitre 187000102 « Romery - VRD rue de l'Eglise » : 11 500 €
- pour le chapitre 187000106 « Binson-Orquigny - VRD aux entrées du village » : 25 900 €
- pour le chapitre 187000109 « VRD - Travaux du quotidien » : 30 000 €
- pour le chapitre 187000110 « Véhicules, matériel et outillage serv. Techniques » : 10 000 €

Adopté à l'unanimité.

**19-008. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.
BUDGET EAU - 701.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le **budget Eau – 701** pour un montant maximum de 72 400 € dans la limite des niveaux de vote suivants :

- pour le chapitre 458170101 « Boursault - Réseau AEP rue de l'Ascension » : 7 000 €
- pour le chapitre 458170102 « Damery - Réseau AEP rue P. Curie, rue du Pignon Vert et rue de la Tannerie » : 20 700 €
- pour le chapitre 458170103 « Reuil - Réseau AEP rue du Bac » : 5 700 €
- pour le chapitre 458170104 « Binson-Orquigny - Réseau AEP aux entrées du village » : 5 000 €
- pour le chapitre 458170105 « Vandières - Renforcement AEP lotissement Le Clos Magonet » : 9 000 €
- pour le chapitre 187010201 « Vandières - Réseau AEP sur RD1 vers lotissement » : 11 000 €
- pour le chapitre 187010204 « Leuvrigny - Réseau AEP chemin des Meules » : 9 000 €
- pour le chapitre 266 « Mareuil-en-Brie - Réseau AEP rues Herblet et Beauregard » : 5 000 €

Adopté à l'unanimité.

**19-009. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.
BUDGET ASSAINISSEMENT - 702.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le **budget Assainissement – 702** pour un montant maximum de 102 600 € dans la limite des niveaux de vote suivants :

- pour le chapitre 21 « Immobilisations corporelles » : 29 900 €
- pour le chapitre 1701 « Damery - Réseau EU rue P. Curie, rue du Pignon Vert et rue de la Tannerie » : 34 200 €
- pour le chapitre 187020201 « Binson-Orquigny - Réseau EU entrées de village » : 20 800 €
- pour le chapitre 187020203 « Reuil - Réseau EU rue du Bac » : 6 000 €
- pour le chapitre 187020204 « Boursault - Réseau EU rue de l'Ascension » : 6 700 €
- pour le chapitre 302 « Réhab réseau séparatif rue de l'Eglise à Baslieux-sous-Châtillon » : 5 000 €

Adopté à l'unanimité.

**19-010. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.
BUDGET ECONOMIE - 703.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le **budget Economie – 703** pour un montant maximum de 50 000 € dans la limite des niveaux de vote suivants :

- pour le chapitre 1870301 « Friche industrielle – Dormans » : 50 000 €

Adopté à l'unanimité.

**19-011. AUTORISATION BUDGETAIRE SPECIALE POUR LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT A ENGAGER AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF.
BUDGET OPAH - 704.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Comme le permettent les règles de la comptabilité publique, le Conseil autorise le Président à engager, liquider et mandater sur le **budget OPAH - 704** pour un montant maximum de 80 000 € dans la limite des niveaux de vote suivants :

- pour le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » : 80 000 €

Adopté à l'unanimité.

**19-012 RECONSTRUCTION D'UN ATELIER DE PRODUCTION A DORMANS.
AVENANT N°1 AU MARCHÉ SEELEC.**

Rapporteur : Didier DEPIT

Dans le cadre de la reconstruction d'un atelier de production à Dormans, le Conseil accepte l'avenant n°1 au marché relatif au lot n°11 « Électricité » attribué à l'entreprise SEELEC pour un montant de 4 458,00 € HT, concernant la nécessité de rajouter des prises supplémentaires dans les bureaux et d'installer des projecteurs pour l'éclairage du parking, fixant ainsi le nouveau montant du marché à la somme de 40 867,50 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**19-013. FRICHE INDUSTRIELLE A DORMANS.
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR MAITRISE D'ŒUVRE.**

Rapporteur : Didier DEPIT

En vue de la réhabilitation et de la rénovation du site industriel, sis rue de la Sablonnière, ZI des Varennes à Dormans, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux.

Adopté à l'unanimité.

**19-014. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE. CRECHE « GRAINES DE COULEUR » DE MONTMORT-LUCY.
REVERSEMENT MSA.**

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Communauté de Communes de la Brie des Etangs et la MSA pour la période de 2016 à 2019, le Conseil décide du versement de la somme suivante dès réception des fonds de la manière :

- CEJ 2017 - partie crèche : 12 160,82 €

Adopté à l'unanimité.

**19-015. CONTRAT ENFANCE JEUNESSE. ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE MONTMORT-LUCY.
REVERSEMENT MSA.**

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé entre la Communauté de Communes de la Brie des Etangs et la MSA pour la période de 2016 à 2019, le Conseil décide du versement de la somme suivante dès réception des fonds de la manière :

- CEJ 2017 - partie extrascolaire : 494,58 €
- CEJ 2017 - partie périscolaire : 2 044,31 €

Adopté à l'unanimité.

**19-016. ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS DE MONTMORT-LUCY - PARTIE PERISCOLAIRE.
SUBVENTION D'EQUILIBRE.**

Rapporteur : Alain FRIQUOT

Dans le cadre de la délégation de la gestion de l'Accueil Collectif des Mineurs (partie périscolaire) à l'association Familles Rurales - Groupement de la Brie, le Conseil décide du versement d'un acompte de subvention de 70 %, soit 7 880 €, et ce afin que la structure ne soit pas déficitaire.

Adopté à l'unanimité.

19-017. CONVENTION DE GESTION DU SERVICE EAU. COMMUNE DE BOURSULT.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Afin d'assurer la continuité du service de distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son périmètre, le Conseil accepte de confier à la Commune de Boursault, par convention, la gestion du service de production, d'adduction et de distribution de l'eau potable, comme le permettent les dispositions de l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité.

19-018. CONVENTION DE GESTION DU SERVICE EAU. COMMUNE DE CORMOYEUX.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Afin d'assurer la continuité du service de distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son périmètre, le Conseil accepte de confier à la Commune de Cormoyeux, par convention, la gestion du service de production, d'adduction et de distribution de l'eau potable, comme le permettent les dispositions de l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité.

19-019. CONVENTION DE GESTION DU SERVICE EAU. COMMUNE DE DAMERY.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Afin d'assurer la continuité du service de distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son périmètre, le Conseil accepte de confier à la Commune de Damery, par convention, la gestion du service de production, d'adduction et de distribution de l'eau potable, comme le permettent les dispositions de l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité.

19-020. CONVENTION DE GESTION DU SERVICE EAU. COMMUNE DE FLEURY LA RIVIERE.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Afin d'assurer la continuité du service de distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son périmètre, le Conseil accepte de confier à la Commune de Fleury la Rivière, par convention, la gestion du service de production, d'adduction et de distribution de l'eau potable, comme le permettent les dispositions de l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité.

19-021. CONVENTION DE GESTION DU SERVICE EAU. COMMUNE DE ROMERY.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Afin d'assurer la continuité du service de distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son périmètre, le Conseil accepte de confier à la Commune de Romery, par convention, la gestion du service d'adduction et de distribution de l'eau potable, comme le permettent les dispositions de l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité.

19-022. CONVENTION DE GESTION DU SERVICE EAU. COMMUNE DE SAINT MARTIN D'ABLOIS.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Afin d'assurer la continuité du service de distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son périmètre, le Conseil accepte de confier à la Commune de Saint Martin d'Ablois, par convention, la gestion du service de production, d'adduction et de distribution de l'eau potable, comme le permettent les dispositions de l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité.

19-023. CONVENTION DE GESTION DU SERVICE EAU. COMMUNE DE VAUCIENNES.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Afin d'assurer la continuité du service de distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son périmètre, le Conseil accepte de confier à la Commune de Vauciennes, par convention, la gestion du service d'adduction et de distribution de l'eau potable, comme le permettent les dispositions de l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité.

19-024. CONVENTION DE GESTION DU SERVICE EAU. SIVU AEP DE CHATILLON-SUR-MARNE.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Afin d'assurer la continuité du service de distribution de l'eau potable sur l'ensemble de son périmètre, le Conseil accepte de confier à la SIVU d'adduction d'eau potable de Châtillon-sur-Marne, par convention, la gestion du service de production, d'adduction et de distribution de l'eau potable pour les communes de Binson-Orquigny, Châtillon-sur-Marne, Reuil, Venteuil et Villers-sous-Châtillon, comme le permettent les dispositions de l'article L.5214-16-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Adopté à l'unanimité.

19-025. FIXATION DES TARIFS - EAU.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil décide de fixer les tarifs suivants :

- Pour la commune de Boursault
 - . Part fixe : 22 € / an
 - . Part proportionnelle : 1,80 € / m³
- Pour la commune de Cormoyeux
 - . Part fixe : 22 € / semestre
 - . Part proportionnelle : 2 € / m³
- Pour la commune de Damery
 - . Part fixe : calibre du compteur, 15 mm - 65 € / an
calibre du compteur, 20 mm et au-delà - 75 € / an
 - . Part proportionnelle : 1,68 € / m³
- Pour la commune de Fleury la Rivière
 - . Part fixe : 15 € HT / semestre
 - . Part proportionnelle : 1,90 € HT / m³
- Pour la commune de Romery
 - . Part proportionnelle : 0,35 € HT / m³
- Pour la commune de Saint Martin d'Abois
 - . Part proportionnelle : 0,2134 € / m³
- Pour la commune de Vauciennes
 - . Part proportionnelle : 0,4494 € / m³
- Pour les communes de Binson-Orquigny, Châtillon-sur-Marne, Reuil, Venteuil et Villers-sous-Châtillon.
 - . Part proportionnelle : 0,60 € / m³
 - . Prix de vente d'eau en gros : 0,42 € / m³

Adopté à l'unanimité.

**19-026. SOURCE DU GROS MOULIN A MONTMORT-LUCY.
MISE A DISPOSITION DES PARCELLES DU PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIATE.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Dans le cadre de la procédure de Déclaration d'Utilité Publique des périmètres de protection de la source du Gros Moulin à Montmort-Lucy, le Conseil autorise le Président à signer la convention de mise à disposition des terrains inclus dans le périmètre de protection immédiate entre la commune de Montmort-Lucy et la Communauté de Communes des Paysages de la Champagne.

Adopté à l'unanimité.

19-027. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS. EXTENSION DU SYNDICAT DU PETIT MORIN. DEMANDE D'ADHESION.

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le Conseil approuve le projet d'extension du périmètre syndical du Petit Morin sur une partie du territoire de la CC des Paysages de la Champagne et demande l'adhésion de la Communauté de Communes au syndicat du Petit Morin pour tout ou partie du territoire des communes listées ci-après :

- Bannay ;
- Baye ;
- Beaunay ;
- Champaubert ;
- Coizard-Joches ;
- Congy ;
- Courjeonnet ;
- Etoges ;
- Fèrebrianges ;
- Talus-Saint-Prix ;
- Villevenard.

Adopté à l'unanimité.

**19-028. CONTRAT GLOBAL D'ACTIONS DES BASSINS VERSANTS DU SURMELIN ET DU PETIT MORIN.
AVENANT A LA CONVENTION AVEC LA CC SEZANNE-SUD-OUEST MARNAIS.**

Rapporteur : Roger MIGUEL

Le SIAEP de Mondement ayant été dissout le 1^{er} janvier 2018, le Conseil approuve la proposition d'avenant à la convention, selon laquelle à compter du 1^{er} janvier 2018, la CCSSOM prend seule en charge la participation financière aux dépenses de fonctionnement du contrat global imputables aux communes de Broussy-le-Petit, Oyes, Reuves et Mondement-Montgivroux.

Adopté à l'unanimité.

**19-029. MODE DE GESTION DES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES.
ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE.**

Rapporteur : Régis COUTANT

Afin d'accompagner la collectivité dans le choix du mode de gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement d'eaux usées, le Conseil accepte de confier le marché au bureau d'études OMNIS CONSEIL PUBLIC pour un montant de 30 000,00 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**19-030. REHABILITATION DE LA FILIERE DE TRAITEMENT DES EFFLUENTS VINICOLES ET DE LA FILIERE BOUES SUR LA STATION D'EPURATION DE FLEURY LA RIVIERE.
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la réhabilitation de la filière de traitement des effluents vinicoles et de la filière boues sur la station d'épuration de Fleury la Rivière, le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnel de l'opération et sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

**19-031. REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MAREUIL LE PORT - 1ERE PHASE.
DEMANDES DE SUBVENTIONS.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la réhabilitation du système d'assainissement de Mareuil le Port, le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnel de l'opération et sollicite une aide financière auprès de l'Etat, au titre de la DETR 2019, auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et auprès du Conseil Départemental de la Marne.

Adopté à l'unanimité.

**19-032. REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MAREUIL LE PORT.
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE, POUR LE SUIVI DES TRAVAUX - PARTIE RESEAUX.**

Rapporteur : Sylvie GUENET-NANSOT

Dans le cadre de la réhabilitation du système d'assainissement de Mareuil le Port, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour le recrutement d'un maître d'œuvre pour le suivi de l'opération (phase Visa-DET-AOR), pour la partie relative aux réseaux.

Adopté à l'unanimité.

**19-033. REHABILITATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT DE MAREUIL LE PORT.
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX – PARTIE RESEAUX.**

Rapporteur : Sylvie GUENET-NANSOT

Dans le cadre de la réhabilitation du système d'assainissement de Mareuil le Port, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

**19-034. RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE DORMANS.
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR MISSION DE MAITRISE D'OEUVRE.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Dans le cadre de la reconstruction de la station d'épuration de Dormans, le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure adaptée, pour la désignation d'un maître d'œuvre pour les travaux.

Adopté à l'unanimité.

**19-035. ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DES SITES COMMUNAUTAIRES.
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR TRAVAUX.**

Rapporteur : Freddy LECACHEUR

Le Conseil autorise le Président à initier la consultation, selon une procédure formalisée, pour la mise en place d'un accord cadre pour l'entretien des espaces verts des sites de la Communauté de communes pour une durée d'un an renouvelable 2 fois, avec un montant maximum de 100 000 € HT et dont la durée maximum sera de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

**19-036. TRAVAUX DE REHABILITATION DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.
LANCEMENT DE CONSULTATION POUR MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Rapporteur : Maurice LOMBARD

Dans le cadre des travaux de réhabilitation d'installations d'assainissement non collectif, le Conseil accepte de lancer une consultation, selon une procédure adaptée, en vue de l'attribution d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour une durée d'un an renouvelable 3 fois, et avec un montant maximum de 90 000 € HT.

Adopté à l'unanimité.

**19-037. TRAVAUX DE PLUVIAL ET D'ADDUCTION D'EAU POTABLE, CHEMIN DES MEULES A LEUVRIGNY.
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux de voirie, pluvial et eau potable Chemin des Meules à Leuvrigny, le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnel de l'opération et sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

**19-038. AMENAGEMENT DE SECURITE DES ENTREES DE VILLAGE A BINSON-ORQUIGNY.
DEMANDE DE SUBVENTION.**

Rapporteur : Patrick JAGER

Dans le cadre des travaux d'aménagement de sécurité des entrées de village à Binson-Orquigny, le Conseil approuve le détail estimatif et le plan de financement prévisionnel de l'opération et sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental.

Adopté à l'unanimité.

19-039. PLU D'EPERNAY.

Rapporteur : Jean-Marc GUILLEMONT

Le Conseil décide d'émettre un avis favorable sur le projet de PLU tel qu'arrêté par le Conseil municipal d'Eprenay en date du 15 octobre 2018.

Adopté à l'unanimité.

19-040. CREATION DE POSTES.

Rapporteur : Régis COUTANT

Le Conseil décide, à compter du 7 février 2019, de créer des postes à temps complet et non complet, dont le détail est repris ci-dessous :

Grade	DHS du poste à créer	Emploi
Adjoint administratif ppal de 2 ^{ème} classe	35/35 ^{ème}	Agent comptable
Adjoint technique	10/35 ^{ème}	Agent d'entretien
Adjoint technique	4.70/35 ^{ème}	Agent périscolaire

Adopté à l'unanimité.

19-041. ADHESION AU SERVICE « RGPD » DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE MEURTHE ET MOSELLE ET NOMINATION D'UN DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES (DPD).

Rapporteur : Régis COUTANT

Le règlement européen 2016/679 dit « RGPD » apportant de nombreuses modifications en matière de sécurité des données à caractère personnel et rendant obligatoire leur application, le Conseil autorise le Président à signer la convention de mutualisation au service de mise en conformité avec la réglementation européenne « RGPD » avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe et Moselle et désigne le Délégué à la Protection des Données du CDG 54, comme étant notre Délégué à la Protection des Données.

Adopté à l'unanimité.

19-042. DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE DU SCoTER.

Rapporteur : Le Président

Le Conseil décide de ne pas procéder à la nomination des membres par scrutin secret et prend acte que sont proclamés pour siéger au sein du Comité Syndical du SCoTER ;

- délégué titulaire :
- 4. M. Patrick JAGER
- délégué suppléant :
- 4. Mme Sylvie GUENET-NANSOT

Adopté à l'unanimité.

19-043. ETUDE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DU SECTEUR DE LA VALLEE DE LA MARNE

Rapporteur : Le Président

Le Conseil approuve le lancement d'une étude sur le potentiel de développement touristique du secteur de la Vallée de la Marne.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, la séance est levée à 20h50.

Vu pour être affiché le 13 février 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

A Dormans,
Le Président, Christian BRUYEN

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'CB', written over a circular official seal. The seal features a central emblem with a plow and a sheaf of wheat, surrounded by the text 'Communauté de Communes' at the top and 'Paysans de la Champagne' at the bottom, with two stars on either side.